

COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS

COMPTE RENDU DE SEANCE DU C.C.A.S

SEANCE DU 09 JUIN 2021

CONVOQUE LE 01 JUIN 2021

L'an 2021 et le 09 JUIN à 10 Heures, le C.C.A.S de FOUQUIERES-LEZ-LENS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame HOCHART Donata Présidente.

PRESENTS : Mme HOCHART Donata, Maire, Présidente – Mme HENOT Dominique Vice-Présidente, Adjointe au Maire – Mme BUYCK Isabelle Adjointe au Maire – Mr FOURNIER Guillaume Adjoint au Maire – Mme CHAUDAUDRA Evelyne Conseillère Municipale – Mme PRZYBOROWSKI Brigitte Conseillère Municipale – Mme GARENAUX Stéphanie – Mme RAULT Emmanuelle – Mme BLOTTIAUX Liliane – Mme ISAMBOURG Liliane

ABSENTE EXCUSEE: Mme DUBOIS Françoise

ABSENT (S) AYANT DONNE PROCURATION : //

SECRETAIRE : Mme GARENAUX Stéphanie

Le Quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte de gestion Exercice 2020
2. Compte Administratif Exercice 2020 et Affectation des résultats
3. Participation Permis de Conduire Jeunes de moins de 25 ans
4. Questions Diverses

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

1/ Compte de gestion Exercice 2020 :

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que la Commission Administrative du CCAS ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale, sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Trésorier Municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le compte de gestion Exercice 2020 est adopté à l'unanimité

2/ Compte Administratif Exercice 2020 et Affectation des résultats :

Hors la présence de Madame HOCHART Donata, Maire, Présidente du CCAS, et sous la présidence de Madame HENOT Dominique Vice-Présidente et Adjointe au Maire, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale délibère sur le compte administratif exercice 2020 du CCAS, dressé par Mme HOCHART Donata, Maire, Présidente, reprenant l'ensemble des opérations du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et des décisions modificatives, reflétant la gestion du Centre Communal d'Action Sociale, pour l'exercice considéré.

Le Compte administratif 2020 s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Recettes : 334 629,82 €
Dépenses : 91 933,04 €
L'excédent de fonctionnement s'élève à 242 696,78 €

Investissement :

Recettes : 114 882,42 €
Dépenses : 0,00 €
L'excédent d'investissement s'élève à 114 882,42 €

Hors de la présence de Madame HOCHART Donata, le Conseil d'Administration du CCAS adopte le compte administratif 2020 du Centre Communal d'Action Sociale, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Compte Administratif Exercice 2020 et l'affectation des résultats sont adoptés à l'unanimité

3/ Participation Permis de Conduire Jeune de moins de 25 ans :

Madame la Présidente informe l'assemblée de l'action mise en place par la MISSION LOCALE DE LENS-LIEVIN en ce qui concerne la prise en charge financière des frais inhérents à la présentation au permis de conduire des jeunes en difficulté sociale et âgés de moins de 25 ans.

La Mission Locale recherchera toutes les aides déjà existantes dans ce cadre et la participation du Centre Communal d'Action Sociale viendra en déduction desdites aides et de la participation du jeune à hauteur de 10 % et concernera 06 jeunes de la Commune.

Oui l'exposé de la Présidente de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré adopte à l'unanimité la participation financière au permis de conduire des jeunes de moins de 25 ans pour 06 jeunes de la Commune et autorise la Présidente à signer la convention à intervenir avec la Mission Locale de LENS-LIEVIN qui prendra effet au 01 Septembre 2021.

Les Membres du Conseil d'Administration ont émis à l'unanimité un avis favorable

4/ QUESTIONS DIVERSES :

Aucune

Affiché le 10 Juin 2021

La Présidente,
Madame HOCHART Donata

